



Deménagement forcé par mes parents

Par **alicia**, le **15/08/2011** à **11:49**

Bonjour, rnrnj'ai 17 ans et j'aurais 18 ans seulement l'année prochaine mais mes parents ont soudainement décidé de retourner vivre en Corse et je refuse de les suivre. Mon père m'oblige à partir avec eux mais j'ai tout là où je suis est-ce qu'une loi peut me permettre de ne pas les suivre ? Svp

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **12:57**

Vous êtes mineur, vous vivez là où vos parents vous disent de vivre. rnrnSi vous travaillez, si vous avez un salaire vous permettant de louer votre propre logement et d'assurer seul votre entretien, vous pouvez voir avec vos parents pour qu'ils fassent une demande d'émancipation. rnrnSi vous n'avez pas de quoi subvenir seul à vos besoins ou qu'ils refusent l'émancipation (ou vous laissez seul), vous vivez avec vos parents et les suivez quand ils décident d'aller vivre ailleurs.

Par **cocotte1003**, le **16/08/2011** à **05:11**

Bonjour, il est bien évident qu'étant mineur vous devez vous conformer aux décisions de vos parents. Vous comptez rester en France mais comment comptez-vous vous débrouiller pour vous loger, nourrir..... cordialement

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **10:45**

[citation]Vous comptiez rester en farnce[/citation] hum ... La Corse est en France ... la géographie n'est plus enseignée ? :)

Par **Melanie555**, le **16/08/2011** à **11:47**

[citation]...rester en farnce...[/citation]rnrnsi vous voulez vraiment marquer la différence, parlez du "continent" ... rires

Par **corimaa**, le **16/08/2011** à **11:59**

[citation]Vous comptiez rester en [fluo]farnce[/fluo][[/citation]rnConnais pas ce pays moi :)))